

Loi N° 022 /PR/2009

Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Appui à la Prévention et au Contrôle du Paludisme au Tchad

Vu la Constitution ;

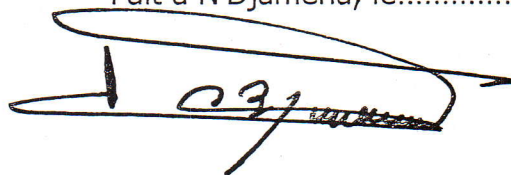
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 24 Juillet 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord d'Istisna'a d'un montant de quatre millions trois cent quarante un mille Dinars Islamiques (4.341.000) DI, relatif au financement du Projet d'Appui à la Prévention et au Contrôle du Paludisme au Tchad, signé le 09 Février 2009 entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Islamique de Développement (BID).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *φ N° 022*

Fait à N'Djamena, le... 05 Août 2009



IDRISS DEBY ITNO